

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

N°23-004

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

Séance du 17 février 2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix-sept février, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur RICO-PEREZ José, Maire.

Nombre de conseillers :	Date de convocation :	03/02/2023
En exercice : 23	Date d'affichage :	03/02/2023
Présents : 22		
Votants : 22		

**Présents** : MM. RICO-PEREZ José - GENON Hervé - DELWAL Jean-Luc MANENTI Rémi - MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MELLAN Lionel - MICHELLAND Bruno RICHARD Denis - RIZZON Bruno

Mmes BAZIN Josyane - COMBET Claire - GAZET Véronique - GENON Marie - JABOUILLE Martine - JALLIFFIER-VERNE Christelle - MASSUTTI Carole - PAVIET Laura - LEGRAND Alexandra - PEREZ Stéphanie

**Excusés** : MM. GACHET Roger - BIBOLLET Nicolas - Mme BOIVINEAU Myriam

A été nommé secrétaire de séance : Denis RICHARD



**Objet** : Mise en place d'un service d'aide aux devoirs pour les élèves des écoles de Val-d'Arc

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un projet présenté par les enseignants des écoles de Val d'Arc ayant pour but de proposer de l'aide aux devoirs après le temps de classe pour les élèves des écoles de la commune de Val d'Arc.

Il indique que cette aide, d'une durée de 30 minutes, serait proposée en fin d'après-midi après la classe, les lundi et jeudi de 16 h 30 à 17 h 00.

Il précise en outre que l'ensemble des enseignants des écoles de Val d'Arc s'est porté volontaire pour réaliser ce soutien.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de rémunérer les enseignants à hauteur de 11 euros (onze euros) la demi-heure, charge aux écoles de Val d'Arc de transmettre chaque mois la liste des enseignants ayant participé à cette aide.



Enfin, Monsieur le Maire suggère au conseil municipal la mise en place de ce service d'aide au devoir à compter du 02 mars 2023 et jusqu'à la fin de l'année scolaire 2022/2023.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des personnes présentes et représentées :

- ✓ APPROUVE le projet présenté par les enseignants de l'école de la commune de Val d'Arc consistant à proposer une aide aux devoirs,
  - ✓ DIT que ce service d'aide aux devoirs sera proposé aux élèves des écoles de la commune de Val d'Arc les lundi et jeudi de 16 h 30 à 17 h 00,
  - ✓ DIT que ce service sera mis en place à compter du 02 mars 2023 et jusqu'à la fin de l'année scolaire 2022-2023,
- DIT que la commune de Val d'Arc participe à la rémunération des enseignants réalisant ce soutien scolaire à hauteur de 11 euros par demi-heure d'aide aux devoirs réalisée,
- ✓ DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance

Monsieur le Maire



Le Maire,

José RICO-PÉREZ